



DELIBÉRATIONS N°177
CONSEIL MUNICIPAL
DU 14 DÉCEMBRE 2022

DEL 2022.12.14/177

Thème :

**INSTITUTION ET VIE
POLITIQUE**

Objet :

**Composition de la
Commission
Consultative des
Services Publics
Locaux**

Convocation :

Date : 07/12/2022

Affichage : 07/12/2022

**Nombre de membres
du conseil municipal**

En exercice : 33

Présents : 26

**Nombre de
suffrages**

exprimés : 32

Le **mercredi 14 décembre 2022** à 18h00 le conseil municipal légalement convoqué, s'est réuni en séance publique dans la salle du 1^{er} étage de la CCB, sous la présidence de **Monsieur ARNAUD MURGIA**

Étaient présents :

Arnaud MURGIA, Richard NUSSBAUM, Éric PEYTHIEU, Annie ASTIER-CONVERSET, Catherine VALDENAIRE, Christian JULLIEN, André MARTIN, Émilie DESMOULINS-GENOUX, Jean-Marc CHIAPPONI, Élisabeth FAURE, Patrick MICHEL, Claire BARNÉOUD, Corinne ASCHETTINO, Corinne FAURE-BRAC, René MICHEL, Marie SOUBRANE, Yoann LAGIER, Michèle SKRIPNIKOFF, Christophe OSTI, Stéphane SIMOND, Thomas SCHWARZ, Aïcha CHERIF, Alexis LALANNE, Francine DAERDEN, Aurélie POYAU, Gabriel LÉON

Étaient représentés :

Hervé BOULAIS donnant pouvoir à Claire BARNÉOUD
Christian FERRUS donnant pouvoir à André MARTIN
Renaud PONS donnant pouvoir à Marie SOUBRANE
Maud GADÉ donnant pouvoir à Michèle SKRIPNIKOFF
Maryse XAUSA-FRANÇOIS donnant pouvoir à Éric PEYTHIEU
Aurore MARCHAND donnant pouvoir à Aïcha CHERIF

Absents excusés :

Hervé BOULAIS, Christian FERRUS, Renaud PONS, Maud GADÉ,
Maryse XAUSA-FRANÇOIS, Aurore MARCHAND

Absents :

Sandrine CORDIER

Secrétaire de séance :

Émilie DESMOULINS-GENOUX

- VU** l'article L. 1413-1 du Code Général des Collectivités Territoriales portant création d'une commission consultative des services publics locaux pour l'ensemble des services publics que les Communes de plus de 10 000 habitants confient à un tiers par convention de délégation de service public ou qu'elles exploitent en régie dotée de l'autonomie financière ;
- VU** la délibération DEL n°2020.07.29/080 portant désignation des membres à la Commission Consultative des Services Publics Locaux ;
- VU** la délibération DEL n°2022.07.06/95 portant actualisation du collège des Représentants associatif au titre de la représentation des associations locales ;
- CONSIDERANT** la nécessité d'actualiser la composition du collège des associations locales, afin de garantir la représentativité des usagers des services publics locaux ;

Ceci exposé,

LE CONSIEL MUNICIPAL DECIDE,

- D'accepter de faire application du dernier alinéa de l'article L. 2122-21 du CGCT et de ne pas procéder au scrutin secret ;
- D'actualiser le collège des Représentants associatifs et de nommer, au titre de la représentation des associations locales :
 - Les Enseignes de Briançon
 - Alpes Regards 05
 - P.E.E.P. Parents d'Élèves de l'Enseignement Public du Briançonnais
 - Université du Temps Libre
- De préciser que la composition du Collège des Représentants de la Ville reste inchangée ;
- D'autoriser Monsieur le Maire, ou, en cas d'empêchement, son représentant, à signer, au nom et pour le compte de la commune, toute pièce, de nature administrative, technique ou financière, nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

AR Prefecture

005-210500237-20221214-2022_12_177-DE
Reçu le 21/12/2022

POUR : 32

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

NE PREND PAS PART AU VOTE : 0

Et les membres présents ont signé au registre après lecture.

INSTITUTION ET VIE POLITIQUE DEL 2022.12.14/177

PUBLIÉE LE : **21 DEC. 2022**

Le Maire,

Arnaud MURGIA

